

BAROMETRE DES POLITIQUES D'ACTIONNARIAT SALARIÉ DANS LES PAYS EUROPÉENS

DÉCEMBRE 2017

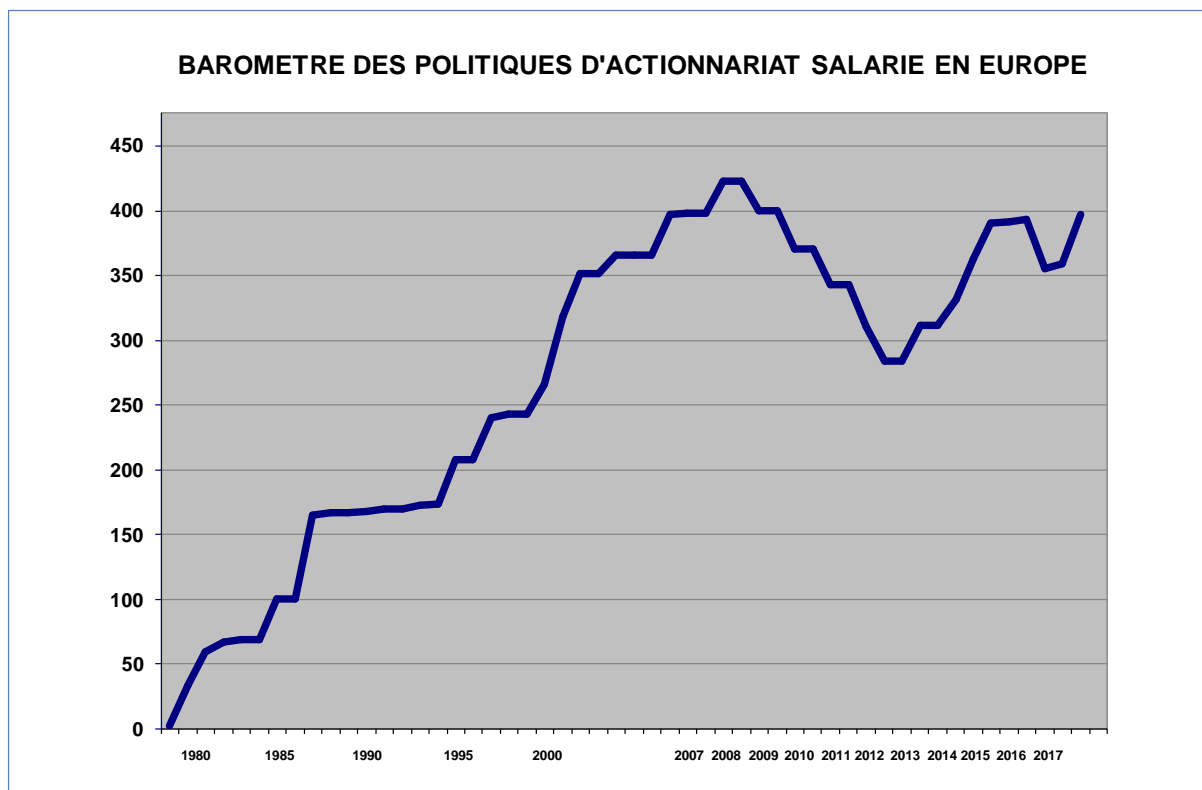


BAROMETRE DES POLITIQUES D'ACTIONNARIAT SALARIÉ DANS LES PAYS EUROPÉENS

RÉSUMÉ

Tous les développements politiques récents en Europe ouvrent la voie à des incitants plus importants pour l'actionnariat salarié. Le développement large de l'actionnariat salarié est facteur de meilleure motivation, de productivité, de rentabilité, de croissance plus soutenue, d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Cependant, il dépend des politiques d'amorcer le cercle vertueux au moyen d'incitants fiscaux appropriés. Avant 2009, le baromètre des politiques européennes a enregistré une montée pratiquement ininterrompue, les décisions politiques visant l'actionnariat salarié ayant été généralement positives. Une phase négative est intervenue de 2009 à 2013. Depuis lors, la plupart des décisions sont à nouveau positives. En 2018, des législations incitatives pour l'actionnariat salarié sont en vigueur ou en préparation dans 20 pays européens. Ce nombre n'avait jamais été aussi élevé auparavant. Et la croissance du nombre d'actionnaires salariés en Europe est de retour. Bonnes nouvelles pour tous les Européens !

BAROMETRE DES POLITIQUES D'ACTIONNARIAT SALARIÉ DANS LES PAYS EUROPÉENS



NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DEPUIS L'ÉDITION PRÉCÉDENTE

Toutes les décisions politiques récentes en Europe ouvrent la voie à des incitants plus importants pour l'actionnariat salarié, confirmant la tendance positive observée depuis 2013.

En plus des deux formules d'actionnariat salarié déjà existantes en **Autriche**, une troisième est introduite au 1.1.2018 avec une exemption d'impôt et de contributions sociales jusqu'à 4.500 € annuellement. En **France**, la cotisation patronale sur les attributions d'actions gratuites doit être réduite de 30 à 20% en 2018. L'**Irlande** met en place le "Key Employee Engagement Programme" – une formule de stock options pour les PME qui bénéficiera d'un traitement fiscal privilégié. Les **Pays-Bas** vont appliquer à dater du 1.1.2018 un traitement fiscal avantageux aux stock options dans les startups innovantes. Enfin la **Suède** va exempter d'impôt les distributions gratuites d'actions pour Noël, anniversaires ou commémorations spéciales; elle va aussi accorder un régime de taxation plus favorable aux stock options dans les startups.

Comme tous les baromètres, celui-ci annonce l'avenir. La tendance positive de notre baromètre depuis 2013 annonçait un retour à la croissance du nombre d'actionnaires salarié en Europe. C'est ce qui est effectivement en train de se produire. Bonnes nouvelles pour tous les Européens !

CONTEXTE

Après une croissance forte et ininterrompue depuis 1980, le nombre d'actionnaires salariés s'est légèrement tassé en Europe entre 2010 et 2014, avant de rebondir¹.

Le tassement de 2010 à 2014 est pour une part l'effet de la crise financière européenne qui a éclaté en 2008. Cependant, plus que la crise, l'effet des décisions politiques prises dans plusieurs pays européens en est sans doute le facteur le plus important.

On sait que le développement large de l'actionnariat salarié dépend principalement de politiques incitatives². Le développement large de l'actionnariat salarié est facteur de meilleure motivation, de productivité, de rentabilité, de croissance plus soutenue, d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Tout cela est bon pour tout le monde. Mais il dépend des politiques d'amorcer le cercle vertueux au moyen d'incitants fiscaux appropriés. Une étude récente aux USA a montré que la balance des coûts et des bénéfices de la politique d'actionnariat salarié ESOP ("Employee Stock Ownership Plans") pour le budget fédéral américain en 2015 était de 2 milliards de dollars contre 17, soit un gain net de 15 milliards de dollars³.

Après 2008, plusieurs pays européens ont pris des décisions négatives, en réduisant ou en supprimant les incitants fiscaux, ce qui a conduit à une régression du nombre d'actionnaires salariés. D'autres pays, par contre, ont fait le choix inverse, celui d'incitants nouveaux ou plus importants, d'où une croissance du nombre d'actionnaires salariés.

En 2009-2012, la France et l'Irlande ont réduit leurs incitants fiscaux, de même que le Danemark, la Grèce et les Pays-Bas, où tous incitants ont été supprimés. Au contraire, des progrès significatifs ont été décidés en Grande Bretagne en 2014-2016, de même qu'en Espagne, en Hongrie, en Autriche (où les incitants ont été doublés au 1.1.2016), ainsi qu'en Roumanie et en Islande. En outre, le Danemark a réintroduit en juillet 2016 les incitants qui avaient été supprimés en 2011. Cette volte-face est typique des changements récents dans les politiques européennes: un des premiers actes du nouveau gouvernement danois en 2011 (Mme Thorning-Schmidt, socialiste) fut de supprimer tous les incitants; un des premiers actes du nouveau gouvernement danois en 2016 (Lars Rasmussen, conservateur-libéral) a été de les réintroduire. Ensuite, la Norvège a doublé ses incitants à dater du 1.1.2017.

Enfin, le Vice-Premier Ministre Morawiecki a annoncé un plan à long terme en cinq points pour le développement de la Pologne, y compris l'actionnariat salarié, et un nouveau "Forum pour l'Actionnariat Salarié et le Développement du Capital Domestique" a été créé en avril 2016.

Toutes ces décisions politiques dans les différents pays, les unes négatives, les autres positives, peuvent être synthétisées au moyen d'un outil simple. C'est la fonction du **"Baromètre des politiques d'actionnariat salarié dans les pays européens"**.

¹ Recensement Economique de l'Actionnariat Salarié dans les Pays Européens en 2017, EFES, Bruxelles, à paraître

² [Les incitants fiscaux sont une condition indispensable du développement de l'actionnariat salarié](#), EFES, Bruxelles, 2014

³ [The Impact of Employee Ownership and ESOPs on Layoffs and the Costs of Unemployment to the Federal Government](#), Corey Rosen, NCEO, Oakland, 2015

Depuis 2009, toutes les décisions politiques sont résumées et mises à jour dans une table des "Récentes décisions politiques visant l'actionnariat salarié dans les pays européens" disponible sur le site Internet de la FEAS⁴. Toutes ces décisions sont recueillies grâce à la coopération des cabinets juridiques internationaux spécialisés⁵. Avant 2009, les décisions politiques ont été collationnées d'après l'historique des législations relevé dans le Rapport Pepper IV⁶ et auprès des cabinets spécialisés.

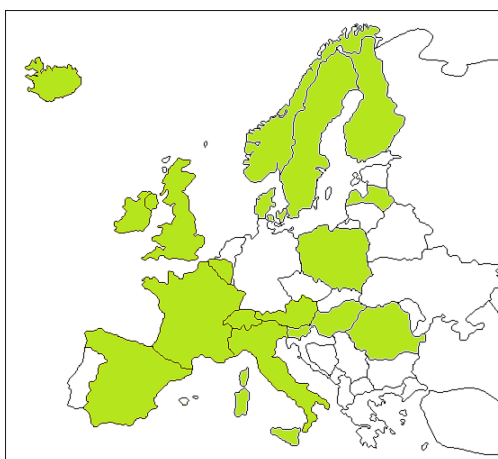
Chaque décision politique est pondérée d'après le poids relatif du pays dans les actifs détenus par l'ensemble des actionnaires salariés dans les 31 pays européens (les 28 pays de l'Union Européenne, plus l'Islande, la Norvège et la Suisse).

Il s'agit d'un vrai baromètre, puisqu'il est basé sur les décisions politiques qui anticipent des changements réels. Dès lors, comme tout baromètre, celui-ci annonce les changements à venir. Par exemple, le déclin du baromètre à partir de 2009 anticipait le tassement du nombre d'actionnaire salarié observé depuis 2011.

Le baromètre montre que les décisions politiques européennes ont été négatives dans l'ensemble entre 2009 et 2013. Depuis lors, la plupart des choix politiques sont à nouveau positifs, d'où la remontée du baromètre. En fait, nous voyons le gonflement de la vague qui s'annonçait déjà en 2013⁷.

Avant 2009, le baromètre des politiques européennes indiquait une montée pratiquement ininterrompue, les décisions politiques visant l'actionnariat salarié ayant été généralement toutes et partout positives. Deux périodes particulières se sont signalées par une poussée forte poussée: 1983/1987 (Margaret Thatcher en Grande Bretagne, Edouard Balladur et les privatisations en France) et 1998/2001 (8 pays européens faisant le choix d'incitants nouveaux ou plus importants: Autriche, Belgique, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Royaume Uni).

A l'aube de 2018, des législations incitatives pour l'actionnariat salarié sont en vigueur (ou en préparation en Pologne) dans 20 pays européens (dont 18 pays de l'UE). Ce nombre n'avait jamais été aussi élevé auparavant.



Le baromètre des politiques d'actionnariat salarié est mis à jour et publié tous les six mois [via cette page Internet](#).

⁴ [Récentes décisions politiques visant l'actionnariat salarié dans les pays européens](#), FEAS, Bruxelles

⁵ [Centre d'Information Virtuel sur l'actionnariat salarié et la participation](#), FEAS, Bruxelles

⁶ [The Pepper IV Report](#), Inter-University Centre Berlin/Split, Berlin, 2009

⁷ [Une nouvelle vague d'actionnariat salarié en Europe](#), EFES Newsletter, Décembre 2012

Pour toute information

Marc Mathieu

Secrétaire Général

EFES - European Federation of Employee Share Ownership

FEAS - Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié

Avenue Voltaire 135, B-1030 Bruxelles

Tel: +32 (0)2 242 64 30 - Fax: +32 (0)2 808 30 33

E-mail: efes@efesonline.org

Internet: www.efesonline.org

La FEAS est l'organisation-coupole qui vise à fédérer les actionnaires salariés, les entreprises et toutes les personnes, les syndicats, les experts, les chercheurs et autres intéressés à la promotion de l'actionnariat salarié et la participation en Europe.

ISBN: 978-2-930903-12-5